



Planning et temps de travail modulable

Par **athemis35**, le **27/11/2008** à **11:11**

Bonjour, je suis agent de sécurité dans une grande surface pour une société de gardiennage, en CDI depuis fin Octobre dernier à temps complet, soit 151,67h, mais à horaire modulable, c'est à dire que chaque jour est différent pour les horaires, exemple: le lundi je peut faire 07H00 avec une coupure de 02h15 le mardi 06H00 sans coupure etc.... Pour le mois de Septembre, j'ai effectué environs 129H en ayant toujours 1 jour de repos par semaine en plus du Dimanche, la surprise est pour Décembre, les horaires ne changent pas mais on me donne qu'un Lundi et un Jeudi soit que 2 jours (hors dimanche) de repos dans le mois afin de récupérer les heures manquantes du mois précédent, est ce vraiment légale ? de plus le 25 décembre m'est compté comme jours de repos hebdomadaire.